

L'accueil d'un enfant allaité en structure collective

Document pour les parents

Chaque parent fait un choix pour l'alimentation de son enfant, avec le projet ou non de poursuivre l'allaitement à la reprise d'une activité professionnelle.

Notre mission de professionnels de la petite enfance est de vous informer de l'intérêt de poursuivre l'allaitement après la reprise d'une activité professionnelle, et de le soutenir tout en facilitant votre quotidien.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous en fonction de l'âge de votre enfant à l'entrée en établissement d'accueil collectif du Jeune Enfant (EAJE) :

- ✓ L'allaitement exclusif peut être poursuivi, en utilisant le lait maternel frais, pendant le temps d'accueil et/ou en proposant un allaitement au sein sur place ;
- ✓ L'introduction de préparation pour nourrissons et/ou une alimentation diversifiée peut être envisagée en complément du lait maternel.

Maintien de l'allaitement maternel en dehors des temps d'accueil

La production de lait maternel s'adapte naturellement au rythme des tétées: si le bébé reçoit dans la crèche, une préparation pour nourrisson et/ou une alimentation diversifiée, cela n'empêche pas de maintenir les tétées au sein le matin, le soir, la nuit, le week-end....

Allaitement maternel au sein pendant les temps d'accueil

L'allaitement sur place permet d'adoucir la séparation pour l'enfant ; De plus, Il aide au maintien de la lactation en permettant un nombre suffisant de tétées.

Comment l'organiser ?

- ✓ Vous serez accompagnée avec votre enfant au moment, des retrouvailles et de la séparation après la tétée ;
- ✓ Il vous sera proposé un espace adapté, en présence des autres enfants ou dans un lieu plus intime.

Quand ?

- ✓ A l'arrivée, au départ de votre enfant, et/ou dans la journée suivant vos disponibilités.
- ✓ Selon la durée du temps d'accueil, même si vous pouvez venir allaiter sur place, il sera parfois indispensable de fournir du lait maternel en complément.

Allaitement maternel par l'intermédiaire de biberons pendant les temps d'accueil :

Il vous sera nécessaire de vous organiser pour :

- ✓ Tirer votre lait,
- ✓ Préparer un stock de lait d'avance et organiser le recueil et le stockage,
- ✓ Habituer votre bébé pour qu'il accepte le lait maternel tiré en demandant par exemple à une autre personne de donner le biberon,
- ✓ D'informer votre employeur en cas de recueil de lait sur le lieu de travail : mise à disposition d'un local confortable et présence d'un réfrigérateur pour stocker le lait.

Votre lait va être conservé et non bu directement par votre bébé. Aussi l'hygiène depuis le recueil jusqu'à la consommation par votre enfant est indispensable.

Il vous sera demandé d'apporter quotidiennement du lait frais réfrigéré. Dans ce cas vous devrez respecter les recommandations relatives au recueil, à la conservation et au transport du lait maternel.

Recueil, conservation, transport du lait maternel

1. Conditions préalables et recueil du lait

Avant toute manipulation, un lavage soigneux des mains est indispensable : utiliser du savon, bien rincer puis sécher à l'aide de papier à usage unique.

Le lait recueilli va devoir être conservé pendant plusieurs heures, c'est pourquoi l'hygiène requise au niveau des seins est plus rigoureuse que pour une tétée « directe » : laver les seins, les aréoles et le mamelon à l'eau et au savon (sur-gras et non parfumé), rincer puis sécher à l'aide d'un papier à usage unique.

Outre ces étapes indispensables, une douche quotidienne reste recommandée.

Tirer le lait selon recommandations du tire lait utilisé. (Ou expression manuelle dans un biberon stérilisé au préalable).

Une fois le lait recueilli, noter le nom, prénom de l'enfant, la date et l'heure de recueil sur le biberon. Le placer directement au réfrigérateur ou au congélateur.

Si le volume de lait souhaité n'est pas recueilli en une seule fois, il est possible de préparer un biberon de recueil (stérilisé au préalable, qui sera conservé au réfrigérateur, sur lequel sera noté la date et heure de la 1^{ère} extraction) qui sera complété avec les expressions suivantes ; Le lait devra être réfrigéré au préalable avant de rejoindre le biberon de recueil. Le lait sera consommé dans les 48h maximum, après la 1^{ère} expression.

2. Conservation du lait maternel

La durée de conservation est l'intervalle entre l'expression du lait (ou la 1^{ère} expression en cas de multiples recueils) et sa consommation par l'enfant.

Le lait maternel peut être conservé :

- ✓ 4 heures à température ambiante mais **procédé déconseillé** (chauffage l'hiver, grosse chaleur l'été) ;
- ✓ 48 h maxi au réfrigérateur entre 0 et +4°C Le biberon doit être placé dans le bas du réfrigérateur, jamais dans la porte ou le bac à légumes. Le réfrigérateur sera nettoyé une fois par mois.
- ✓ 4 mois au congélateur à une température de -18°C : Le lait est à congeler le jour même de son expression après refroidissement au réfrigérateur. Veiller à ne remplir qu'aux 3/4 en prévision de l'augmentation du volume provoqué par la congélation.
Le lait ne doit pas être placé dans un freezer car la température n'est pas assez basse.

Ne pas ajouter de lait fraîchement recueilli à du lait congelé.

Le lait décongelé ne doit pas être recongelé.

- ✓ Une fois décongelé, le lait se conserve au plus, 24h au réfrigérateur.

3. Transport du lait maternel jusqu'au lieu d'accueil

Attention à respecter la chaîne du froid.

Le lait maternel sera transporté dans un sac isotherme ou une glacière, avec un pack de réfrigération.

Le temps de transport ne doit pas excéder 1 heure.

Réception et conservation

Du lait maternel sur le lieu d'accueil

Que le lait soit apporté frais ou en cours de décongélation au multi accueil, notez bien :

- Le nom, prénom de l'enfant
- Jour et heure de recueil. (Le lait frais peut être conservé 48h au réfrigérateur).
- Jour et heure de début de décongélation si lait congelé. (Ne peut être conservé plus de 24h au réfrigérateur si lait congelé)

Le lait sera :

- Placé immédiatement au réfrigérateur à 4 °C à l'arrivée à la crèche
- Donné à votre enfant dans la journée, après réchauffage au chauffe biberon.

Merci de signer le document joint : « Acceptation du protocole d'allaitement. »

Sources : <https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT-fi-GuideLaitBebe.pdf>
<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/brochure/le-guide-de-l-allaitement-maternel>